

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 MARS 2017

En introduction le président remercie les élus, les sociétaires de l'AAPPMA ainsi que la presse locale de leur présence à l'assemblée générale du réveil de la GUYE.

Le président Patrick GIVRY donne la parole à Gilles BURTEAU, adjoint à la municipalité qui souhaite à son tour la bienvenue aux participants.

Puis le président de l'AAPPMA profite de cette assemblée pour adresser les remerciements au nom de l'ensemble des membres du réveil de la GUYE aux municipalités qui versent chaque année une subvention très utile pour le fonctionnement de la société de pêche, il adresse aussi ses plus vifs remerciements à la municipalité de Salornay sur Guye qui prête gracieusement sa salle polyvalente ainsi que la salle de réunion de la mairie pour toutes les réunions de bureau, et enfin un grand merci à l'équipe dirigeante qui forme le bureau, pour leur investissement tout au long de l'année afin de gérer au mieux l'association.

Le président rappelle que comme chaque année, nous avons conviés l'ensemble des sociétaires à participer à l'assemblée générale du réveil de la Guye.

Cette réunion obligatoire a pour but de faire un point sur l'année écoulée, tant du point de vue halieutique que du point de vue du fonctionnement de notre AAPPMA.

Comme indiqué sur la convocation, l'assemblée se déroulera dans l'ordre suivant :

Le compte rendu moral

Le compte rendu financier de l'année 2016.

La validation des comptes présentés par les commissaires aux comptes.

Renouvellement des commissaires aux comptes.

Le prévisionnel de l'année 2017 et sa validation

Point sur la nouvelle réglementation

Remise des prix pour les truites baguées

Questions diverses

Puis un vin d'honneur sera offert pour terminer la séance.

Rapport moral :

Chaque personne ayant acheté une carte de pêche au réveil de la Guye en 2016 a normalement reçue une invitation pour cette AG.

C'est un travail laborieux mais nécessaire qui nous prend beaucoup de temps, mais nous tenons absolument qu'il en soit ainsi, c'est nous semble-t-il nécessaire pour un bon fonctionnement de nos instances.

Pour votre info nous avons envoyés individuellement 388 convocations (papier ou mails).

A cela il faut ajouter les courriers aux municipalités et aux propriétaires des moulins.

L'association le réveil de la Guye a été créée en 1942, elle gère environ 100km de rivières de 2^{ème} catégorie du domaine privé dont les principales sont : la Guye ; la Gande ; la

Feuillouse ; le ruisseau des Ances ; la petite Guye ; le ruisseau du Puley ; le clapier de Massy ; le Brennon etc....ces rivières traversent 28 communes.

En 2016 l'association a vendu 388 cartes soit environ 25% de plus que 2015. Ces cartes se décomposent de la façon suivante :

Carte majeure à 73 euros : 136 = par rapport à 2015

Interfédérale HEGO à 95 euros : 53 + 13 par rapport à 2015

Mineure à 20 euros : 29 + 5 par rapport à 2015

Découverte femme à 32 euros : 20 = par rapport à 2015

Carte hebdomadaire à 32 euros : 3 - 4 par rapport à 2015

Carte journalière à 9,7 euros : 100 + 52 par rapport à 2015

Découverte moins de 12 ans à 6 euros : 47 + 13 par rapport à 2015 (**encourageant**)

Nous espérons bien sûr que cette courbe restera sur la même dynamique pour la saison 2017 et pour toutes les années à venir.

Nous sommes vraiment satisfaits de cette situation et de cette progression qui nous apporte des financements bien utile et nécessaire.

Résultat moral 2016 : du point de vue piscicole :

Fin Février 2016 300 kg de truites fario ont été déversées dans la GUYE et la GANDE :

35 kg sur Germagny

35kg sur Genouilly

30kg sur Joncy

25 kg sur Saint Huruge

25 kg sur Sigy le Chatel

15kg sur Saily

60kg sur Salornay sur Guye

20kg sur Vitry

30kg sur Angoin

15kg sur Cortevaix

10 kg sur Messeugne

Cela représente environ 1200 truites (soit 4 au kilo).

Le président rappelle lors de la précédente AG qu'il avait été décidé de poursuivre l'alevinage de truitelles et brochetons.

8000 truitelles ont été lâchés en 2 ans sur la partie haute de la Guye dont 3000 en 2016 réparties comme suit :

600 sur Salornay sur Guye

250 sur Vitry

500 sur Sigy le Chatel

750 sur Joncy

600 sur Saviange

300 sur Genouilly

3000 brochetons ont été lâchés fin avril reparti comme suit :

1500 sur Angoin
1500 sur Cortevaix.

Sans les subventions des municipalités, sans cette bonne progression de vente des cartes et une bonne gestion de notre AAPPMA cela n'aurait pas été possible.

Nous souhaitons continuer ces alevinages dans les années à venir (5 ans au total) et toujours sur les mêmes endroits de façon à vérifier que cela porte ses fruits.

Amis pêcheurs si vous prenez des truitelles ou des brochetons ne faisant pas la maille, remettez les à l'eau sans hésiter, l'avenir de la pêche dépend aussi du bon comportement de chacun d'entre nous.

Nous n'avons pas alevinés en poissons blancs en 2016 la rivière se porte plutôt pas mal de ce côté-là, il suffit de regarder les pêches électriques réalisaient les années précédentes pour se rendre compte de la diversité et de la densité des poissons en tout genre, mais cela ne signifie pas pour autant que nous ne le ferons pas dans les années à venir si le besoins s'en faisait sentir.

Point sur les changements de réserves :

En relation avec les techniciens de la fédération , nous avons décidés de ne plus reconduire la noue de Sigy le Chatel en réserve, celle-ci n'apportait rien car l'été les poissons mourraient par manque d'eau et d'oxygénation et nous ne pouvons pas dire que cette réserve servait de frayère à brochets puisqu'elle ne correspondait pratiquement jamais avec la Guye.

Par contre nous avons mis en réserve une partie du ruisseau de Command (ruisseau en montant le mont saint Vincent) pour les raisons suivantes : ce ruisseau est bien peuplé en truites fario sauvages mais malheureusement souvent piraté.

C'est aussi un secteur facilement contrôlable par les gardes de pêche du fait de sa proximité avec la route départementale.

Du point de vue organisation :

Courant 2016 deux personnes du C.A. ont souhaité se retirer.

- Monsieur Roland Limoges pour raison de déménagement dans un autre département.
- Monsieur Jean Luc Barbière pour raison personnel.

Le président remercie ces personnes pour tout le travail effectué durant ces longues années de présences au sein du conseil d'administration de l'association,

Sur février 2016 des demandes de subventions ont été envoyées aux diverses communes rattachées à l'association par le parcours des rivières que nous gérons.

10 réponses positives pour un montant de 499 euros venant de:

Salornay sur Guye, Saily, Genouilly, Joncy, Sassangy, Saint Martin la Patrouille, Cortevaix, Bonnay, Sigy le Chatel et Saint Huruge.

L'informatisation des cartes de pêches nous a donné quelques fils à retordre dû à une imprimante défectueuse qui nous a posée quelques problèmes en matière de cartouches d'encre.

A ce jour nous n'avons que 2 dépositaires à savoir le tabac COURTOIS à Salornay sur Guye et le garage ROZE à Germagny. Remerciement à ces deux dépositaires pour le travail effectués.

Je rappelle qu'il est possible de prendre sa carte de pêche :

Soit chez un de nos dépositaires ou directement sur Internet **attention** : pensez bien à la prendre sur le site du réveil de la Guye car certaine adresse peuvent donner plusieurs associations (les associations sont rattachées à une adresse exemple Cormatin il s'agit de Cluny mais Confrançon c'est Salornay sur Guye pour le même code postale)

Depuis le début d'année 2016 nous mettons sur le site de la mairie de Salornay sur Guye chaque compte rendu des réunions du conseil d'administration.

Pour vous connecter sur le site :

Taper mairie de Salornay, puis choisir vie associative, puis le réveil de la Guye et là vous trouverez tout ce qui concerne notre association.

Cette année nous avons déposé un dossier de demande de classement d'une partie de la Guye en première catégorie (sur le haut de la Guye) mais la fédération ne nous a pas donné un avis favorable.

Puis le président passe la parole au trésorier Gérard PIERRE pour le rapport financier.

Recettes :

Vente cartes de pêche :	15897.55
Subventions :	499.00
Caisse de compensation :	2429.00
Intérêts livret A :	130.07

Total des recettes :	15897.55 euros

Dépense :

Versement fédération :	12260.30
Ristournes distributeurs :	421.05
Alevinage truitelles :	1424.25
Alevinage brochetons :	1500.00
Truites :	2073.07
Assurance :	259.00
Achat enveloppes :	254.70
Achat timbres :	16.80
Frais d'envois :	4.85
Frais d'AG :	360.28
Frais d'informaticien :	70.00
Cadeau de départ Mr LIMOGES :	100.00
Cartouches d'encre :	275.68
Imprimante :	111.97

Total des dépenses :	19131.95 euros.

Report 2015 :

Caisse :	243.01
CCP :	2480.18
Livet A :	18425.53

Total du report :	21148.72

Bilan de fin d'année 2016 :

Caisse :	201.51
CCP :	2715.28
Livet A :	18055.60

Total du report :	20972.39 euros

Soit un bilan négatif de 176.33 euros.

Pas des questions de l'assemblée.

Le président fait valider le rapport moral et financier de l'année 2016.
L'assemblée valide à l'unanimité les rapports.

Ensuite Monsieur MICHELET commissaire aux comptes présente le résultat du contrôle des comptes et donne quitus.

Pas des questions de l'assemblée.

Désignation de 2 commissaires aux comptes pour l'année 2017 :

Nous devons désigner 2 commissaires aux comptes pour l'année 2017, y a-t-il des personnes dans l'assemblée qui souhaiteraient se présenter.

Pas de candidat :

Le président propose de reconduire dans cette fonction Messieurs MICHELET et FONBAUSTIER.

L'assemblée vote favorablement et à l'unanimité cette proposition.

Prévision 2017 :

Nous avons effectué un lâcher de truites le samedi 18 février 300 kg de truites ont été lâchées dans la Guye et la Gande aux endroits habituels.

Comme l'année dernière des truites baguées ont été lâchées.

Lors de la prise d'une truite baguée, conservez votre bague et présentez là à l'assemblée générale, un tirage au sort sera effectué pour la remise des prix.

Le premier prix étant cette année une carte de pêche majeure à 74 euros.

Toutes les bagues rapportées seront primées à condition de remplir les critères suivants :

- Avoir une bague dont le numéro correspond au numéro figurant sur notre liste 2017.

- Etre en possession d'une carte sur le réveil de la Guye, comme il l'avait été indiqué lors de l'assemblée générale de 2016, les titulaires d'une carte journalière ayant pris une truite baguee ne peuvent pas participer à ce tirage.
- Ne pas faire partie du C.A. du réveil de la Guye
- Présenter une carte d'identité qui devra correspondre à la carte de pêche.

Après quelques difficultés avec notre pisciculteur le CA a optés pour un autre qui à nos yeux nous semble plus sérieux et qui nous approvisionnent avec des truites et des truitelles de la même souche, nous espérons ainsi qu'une truite fario non prise cette année pourra éventuellement se reproduire dans le milieu naturel dans le futur.

Vous pourrez juger vous-même à l'ouverture de la qualité des truites qui ont été lâchées il y a quelques jours.

Il est proposé à l'assemblée que le jour d'ouverture, le secteur du pont de saint Catherine jusqu'au vannage de la Clochette à Salornay sur Guye soit réservé au carte mineure et découverte – de 12 ans afin d'encourager les jeunes pêcheurs.

Nous n'avons évidemment pas le droit d'y interdire la pêche aux autres pêcheurs mais nous demandons un peu de compréhension et de bon sens.

En 2017 l'association continuera son objectif qu'elle s'était fixé à savoir un lâcher de brochetons d'environ 5cm et des truitelles d'environ 8 cm, ces alevinages seront réalisés aux mêmes endroits, nous verrons ainsi si notre politique de rempoissonnement porte ses fruits dans les années à venir.

Le président continu :

Comme vous le savez et comme je l'ai évoqué en début de mon intervention, les finances d'une association sont absolument primordiales pour sa survie, même si nous n'avons pas d'inquiétude à ce sujet pour le moment, nous devons toujours garder un peu de trésorerie d'avance pour les investissements à venir.

Nous prévoyons notamment en partenariat avec la fédération et les services de l'état, des travaux d'améliorations du cours d'eau de la Guye avec la mise en place de petites structures en pierre qui canaliseront l'eau afin de créer des courants qui permettront un meilleurs refroidissement de l'eau et une meilleure oxygénation de la rivière.

Ces travaux seront financés en partie pour la société de pêche d'où la nécessité d'avoir des ressources suffisantes dans un avenir proche.

Nous devons donc trouver de quoi alimenter nos finances, nous avons tentés en début d'année d'organiser un repas dansant « le 28 janvier 2017 » (une choucroute) malheureusement nous avons cette soirée annuler par manque d'inscription.

Nous devons donc envisager d'autres animations pour 2017 ou 2018, je fais appel à vous pour toutes bonnes idées.

En 2016, comme évoqué tout à l'heure, nous avons fait une demande de classement de la Guye en 1^{er} catégorie, de Salornay en remontant jusqu'à la source « Saint Héléne » la fédération n'a pas souhaitée nous soutenir dans ce projet nous ne pouvons que le regretter.

Nous allons réfléchir en 2017 pour présenter un nouveau dossier à la fédération pour le Classement en première catégorie des ruisseaux se jetant dans la Guye.

Le président demande s'il y a des questions dans l'assemblée.

Aucune question.

Ensuite le trésorier présente le budget prévisionnel 2017.

Voir le rapport joint sur le site:

L'assemblée vote à l'unanimité le budget prévisionnel 2017.

Point sur la nouvelle réglementation :

Le président fait un point sur la réglementation qui à évoluée cette année, désormais, vous n'avez droit qu'à 3 poissons carnassier par jour et par pêcheur dont 1 brochet maxi et 1 black Bass maxi

Taille du brochet 60cm, sandre 50 cm, black Bass 40cm

Ouverture du brochet du 1^{er} janvier au dernier dimanche de janvier et du 1^{er} mai au 31 décembre

Ouverture du sandre du 1^{er} janvier au 2eme dimanche de mars et du 1^{er} mai au 31 décembre.

Concernant la prise des truites, là aussi nouvelle réglementation stupide à laquelle nous devons nous plier en 2017 :

6 truites par jour dont 3 truites fario maximum, du n'importe quoi qu'en nous savons que les truites fario de nos rivières sont des truites lâchées 15 jours avant l'ouverture, il aurait été sans doute plus judicieux de demander de relâcher les truites sauvages, car ce sont bien celles-ci qu'il faut protéger en priorité.

Nous devons peut-être nous poser la question en 2018 pour lâcher une moitié de fario et moitié d'arc en ciel pour l'ouverture, ceci n'a pas était possible cette année, notre commande était déjà faite lorsque nous avons été avisé du changement de réglementation.

L'assemblée décide à l'unanimité de continuer de lâcher uniquement des truites fario.

Tirage sort pour les récompenses des truites baguées.

Une seule personne présente une bague elle gagne donc la carte de pêche pour l'année 2017.

Félicitations à l'heureux gagnant.

L'assemblée générale se termine, le président demande s'il y a des questions.

Pas de question particulière, après quelques échanges sympathiques, le président remercie une fois encore les personnes présentes pour l'attachement et l'intérêt qu'elles portent à la société de pêche « le réveil de la Guye », il souhaite à toutes et tous une bonne année de pêche, avec de très belles prises et sur ces mots il propose de passer au vin d'honneur.

L'assemblée générale est close à 11h00.

Le secrétaire.
Gilles BURTEAU.